

B. Rapport de minorité de M. Olivier Fiumelli.

Pour l'introduction, prière de se référer au rapport de majorité.

Un projet de budget inacceptable

Ce quatrième projet de budget présenté par le Conseil administratif dans sa composition actuelle n'est pas acceptable pour les trois groupes de l'Entente (libéraux, radicaux et démocrates-chrétiens) pour plusieurs raisons.

La lecture du rapport du Conseil administratif commence mal. Alors qu'on ne devrait y lire que des propos relatifs à des objectifs politiques, à des projets, à des priorités, à des visions pour l'avenir de notre cité, on est frappé par les diatribes du Conseil administratif contre un des principaux secteurs de notre économie en termes d'emploi et en termes de ressources fiscales.

Des phrases comme «Les acteurs financiers ont retrouvé leur arrogance et leur superbe» n'ont rien à faire dans la présentation du projet de budget de la Ville de Genève. Le Conseil administratif persiste ainsi dans cette volonté exprimée à de multiples reprises de passer pour le village d'Astérix, qui lutte contre les méchantes forces de l'économie de marché, sans voir par qui il est nourri.

S'agissant des priorités annoncées pour l'exercice 2011, si l'on ne peut que se féliciter que le Conseil administratif se soit enfin décidé à faire de la sécurité et de la salubrité des vraies priorités pour la Ville, on doit déplorer que cela ne passe pas par une réallocation des ressources de la Ville depuis d'autres secteurs. En effet, on aurait logiquement pu s'attendre à ce que le Conseil administratif fasse enfin des vrais choix, en mettant l'accent sur ce qui est nécessaire et indispensable, au détriment de ce qui l'est moins.

Eh bien non, le projet de budget 2011 n'est qu'une longue liste de commissions en vue des élections du mois de mars prochain, sans aucune hiérarchie dans les priorités. Pourtant, cela fait plusieurs années que l'on parle de budget par prestations, d'objectifs préalablement fixés. Mais les informations fournies à ce sujet sont toujours aussi insatisfaisantes qu'il y a quatre ans. Ce budget, comme les précédents, ne montre aucune trace de réflexion sur l'organisation de l'action publique en Ville. Le budget base zéro (ou budget justifié au premier franc) que l'Entente appelle de ses vœux depuis plusieurs années n'est pas non plus près d'être présenté dans l'actuelle configuration politique qui préfère des budgets «défensifs».

Comment expliquer cette absence de réflexions sur les finances de la Ville? Tout simplement parce que ce Conseil administratif profite du dynamisme de l'économie genevoise et des recettes fiscales qui vont avec, ce qui lui épargne de faire des vrais choix.

Il est loin, en effet, le temps des «plans B». Mais nombreux sont ceux qui se rappellent encore la campagne insensée du Conseil administratif contre la loi 10199 relative à un ajustement de la fiscalité genevoise en faveur des familles: menaces de baisser le salaire des fonctionnaires, de fermer des crèches, de ne plus lever les ordures, etc.

Or aujourd'hui que voit-on? Selon le tableau «Estimation de l'impôt pour les contribuables imposés selon le barème ordinaire 2011», daté d'octobre 2011, que le rapporteur de majorité a forcément mis en annexe de son rapport (on l'espère...), la baisse des recettes dues à la loi 10199 (-37,4 millions de francs) est quasiment complètement absorbée par la hausse des recettes fiscales. La catastrophe annoncée n'a donc pas eu lieu. Et les familles genevoises ne peuvent que se féliciter d'avoir suivi le Conseil d'Etat et l'Entente dans leur volonté de réformer la fiscalité de notre Canton.

Ainsi, soit le Conseil administratif a menti, soit il a fait preuve d'incompétence. L'électeur tranchera en mars 2011.

Un projet de budget rectifié inacceptable

Avant le vote final de la commission des finances, il est normalement admissible que l'exécutif rectifie un certain nombre de chiffres de son budget déposé plusieurs mois auparavant, suite à des éléments nouveaux. En revanche, il est inacceptable de présenter des modifications aussi importantes que l'a fait le Conseil administratif cette année; ce d'autant plus que les commissions concernées n'ont bien entendu pas pu se prononcer.

Ainsi, l'Entente est particulièrement surprise par le nouveau tour de magie budgétaire inventé cette année: la création de postes compensée par des baisses de charges non directement liées. Il s'agit de six nouveaux postes créés au département des finances et du logement, soi-disant «financé par diminution «Aide personnalisée». L'Entente est d'autant plus fâchée par ce tour de passe-passe que, en commission, il a été précisément demandé à plusieurs reprises d'avoir une évaluation précise de l'impact de la mise en œuvre du nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale. Bien entendu, malgré les promesses de la magistrate chargée de ce dossier, aucune réponse n'est parvenue à ce jour.

Un projet de budget amendé inacceptable

Le comportement de la majorité de gauche de la commission des finances lors du vote final a été cette année inadmissible envers la minorité, mais aussi le Conseil administratif et les institutions. La loi fixe un cadre précis à ce que peut faire le Conseil municipal lors des débats budgétaires: il n'a pas le droit d'aggraver le résultat final du budget présenté par le Conseil administratif. Et c'est là une excellente chose.

L'Alternative a décidé de «contourner» cette règle légale. Pour financer les dépenses nouvelles qu'elle souhaitait voir rajouter dans le budget 2011, elle a sabré dans les charges du seul département dirigé par un magistrat de l'Entente.

Il s'agit de s'étonner des nouvelles charges imposées par l'Alternative, sur la forme. Pourquoi est-ce que ces nouvelles subventions présentées comme absolument indispensables n'ont-elles pas été proposées par le Conseil administratif le jour précédent? Pourquoi est-ce que ces postes de «médiateurs en sécurité préventive», selon la dernière appellation connue, n'ont-ils pas été défendus par M. Patrice Mugny? Y a-t-il eu une volonté de l'Alternative de faire un coup de force pour imposer ses vues sans débat? Très probablement.

Et comment expliquer l'acharnement dont a fait preuve l'Alternative sur le département de Pierre Maudet, autrement que par l'approche des élections municipales? Pourtant, cela est d'autant plus incompréhensible que les options politiques de ce magistrat ont systématiquement été validées par le Conseil administratif.

Conclusion

Lors de la présentation du projet de budget, il avait déjà été dit par la minorité du Conseil municipal que les conditions du débat autour de cet objet seraient particulièrement difficiles cette année, en raison des élections approchantes. Nous ne nous étions pas trompés.

Lors du débat en séance plénière, l'Entente reviendra bien entendu sur les amendements du Conseil administratif et sur ceux de la majorité de la commission des finances.

De plus, nous pouvons d'ores et déjà annoncer deux amendements touchant aux recettes de la Ville, et donc aux dépenses des contribuables, qui, s'ils sont acceptés, pourraient modifier notre perception de ce budget:

- premièrement, constatant que les recettes fiscales de la Ville n'ont été que peu impactées par la crise conjoncturelle de la fin de la première décennie de ce siècle et que les surplus fiscaux sont systématiquement constatés aux comptes, il est temps d'envisager une baisse du centime additionnel;
- deuxièmement, la disparition de la taxe professionnelle est inéluctable en raison de son obsolescence. Taxer une entreprise uniquement parce qu'elle existe n'a plus aucun sens aujourd'hui. Nous demandons que la Ville se prépare à se passer de cette taxe en quatre ans à raison d'un abattement de 25 % par année.

Nous rappelons, en effet, que les bénéfices accumulés ces dernières années se montent à 70 millions de francs en moyenne, sur les dix derniers exercices bouclés.